

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2014**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 26 février 2014 à 18h30 en la salle des fêtes de Croixrault sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Délégués titulaires : DAMONNEVILLE Philippe, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DELCOURT Francis, DUBOS Jacques, IRIOLA ARRIOLA Jean-Jacques, QUILLET Marcel, MOUTON Carlos, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, BON Linda, CARPENTIER Claudine, HENON Danièle, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE-POIRET Sabine, LAMORY Catherine, GUILBERT Joël, DESFOSSES Alain, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, MARIE Gilbert, BROSNIOWSKI Raymond, DEWAELE Marc, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, BOSREDON Philippe, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, BRUSSART Patrice, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, DELEZENNE Victor, TURLLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, DUSSUELLE Dominique, LABESSE Jean-Marc, VILTART Vincent, FAVRESSE Jean-Marie, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, TETU Alix, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HIESSE André, COLIN André-Jean.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires :

DUMEIGE Yannick (suppléant de GUERIN Francis), MAGNEZ Daniel (suppléant de GOETHALS Eddy).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir :

LEFEUVRE Jannick (pouvoir à HIESSE André), LECLERCQ Geneviève (pouvoir à DELAIRE Rose-France), MILLE Daniel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), CAUX Gaël (pouvoir à TURLLOT Jean-Marie).

Etaient absents ou excusés : AVELANGE Astrid, BOIGNET Marie-Hélène, CELISSE Gérard, FORMET Thierry, LEFEBVRE Jean-Luc, SOUMILLON Gilles, LESUR Alain, DE FRANSSU Jean, PALPIED Monique, FLEURY André, DEVIENNE Désiré, DEMONCHY Pascal, MICHAUX Colette, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, DEMARQUET Jean-Pierre, LECLERCQ Jakie, QUILLET Jean-Claude, LECLERE Jean-Claude, NEDELEC Alain, SNAUWAERT Jean-Marie, PRIEZ Marie-Pierre.

Secrétaire de séance : Francis DELCOURT.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 4 décembre 2013
2. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2013
3. Approbation du compte rendu du 10 janvier 2014
4. Finances/Budget
 - 4.1. *Budget principal : compte administratif 2013*
 - 4.2. *Budget principal : compte de gestion du Receveur*
 - 4.3. *Budget principal : affectation du résultat*
 - 4.4. *Clé de répartition 2014*
 - 4.5. *Budget principal : budget primitif 2014*
 - 4.6. *Tarifification du service de portage de repas à domicile.*
5. Direction
 - 5.1. *Modification du régime indemnitaire*
 - 5.2. *Modification du tableau indicatif des emplois*
6. Voirie
 - 6.1. *Fonds de concours*
7. SPANC
 - 7.1. *Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie*
8. PETITE ENFANCE
 - 8.1. *Règlement intérieur de la crèche*
 - 8.2. *Demande de subvention Halte-garderie Itinérante*

9. EQUIPEMENT AQUATIQUE

9.1. Demandes de subvention

9.2. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

10. CULTURE

10.1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le cinéma le Trianon

11. Subventions

11.1. Subventions attribuées

11.2. OPAH : subventions attribuées

12. Questions diverses

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président remercie la commune de Croixrault d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente et invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Francis DELCOURT, commune de Beaucamps-le-Jeune, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Ajout de trois points supplémentaire à l'ordre du jour de la séance.

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout de trois points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance relatifs à :

- Piscine : création d'une l'AP/CP
- OPAH : demande de prolongation de délai et de financement
- Tour cycliste de la Somme : subvention à Promotion Sport Picardie.

En l'absence de remarque, le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Communautaire unanime, après en avoir délibéré, autorise son Président à inscrire les trois points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

2. Approbation du compte rendu du 4 décembre 2013.

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 4 décembre 2013. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2013.

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 décembre 2013. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du compte rendu du 10 janvier 2014.

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 10 janvier 2014. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

5. FINANCES/BUDGET.

Le Président rappelle qu'en décembre dernier, il avait évoqué le fait que le compte administratif et le budget primitif seraient peut-être votés par l'assemblée actuelle et il s'avère qu'en réunion des vice-présidents, cette proposition a été confirmée.

Cette façon de faire permettra aux nouveaux élus d'appréhender les compétences de la CCSOA, de réunir dans les meilleurs délais toutes les commissions et en fonction des remarques de faire une délibération modificative de crédits. Il précise que de toute façon, il faudra faire une délibération modificative du fait que la CCSOA n'a pas encore à cette date les recettes fiscales et dotations.

Il précise que le budget a été construit avec des recettes en baisse, dû à une baisse significative de l'Etat et produit fiscal en diminution de 3,38 %.

Le Président invite les Vice-présidents à présenter les éléments budgétaires de leur section, à la fois le compte administratif 2013 et la proposition de budget primitif 2014.

Service AMD

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Aide à domicile ».

Service Téléalarme

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Téléalarme ».

Service Portage de repas

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Portage de repas ».

Service SAVD

Marc Dewaele, Vice-président en charge du service aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « SAVD ».

Service Voirie

André Hiesse, Vice-président en charge de la voirie, présente les éléments budgétaires du service « Voirie ».

Erosion

Gilbert Marié, Vice-président en charge de l'érosion, présente les éléments budgétaires du service « Erosion ».

ZAC

Alain Desfosses, Président présente les éléments budgétaires de la « ZAC ».

Tourisme

Romuald Trabouillet, Vice-président en charge du « tourisme », présente les éléments budgétaires du service « Tourisme ».

Culture

Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la « culture » présente les éléments budgétaires du service « Culture ».

Aménagement de l'espace

Jean-Jacques Stoter, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, présente les éléments budgétaires du service « Aménagement de l'espace ».

TIC - Communication

Dominique Magnier, Vice-président en charge de la « communication », présente les éléments budgétaires du service « Communication ».

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - RAM ».

Halte-Garderie Itinérante (HGI)

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - HGI ».

Crèche

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - Crèche ».

Jeunesse

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Petite Enfance - Jeunesse ».

Piscine

Victor Delezenne, Vice-président en charge de la piscine, présente les éléments budgétaires du service « Piscine ».

Sont également présentées les opérations suivantes :

- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Quevauvillers par Alain Desfosses
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil par Alain Desfosses
- Le pôle médical d'Hornoy-le-Bourg par Alain Desfosses

5.1. Budget principal : compte administratif 2013

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	6 575 222,62 €
▪ Recettes de fonctionnement	7 758 611,42 €
▪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement	2 254 052,84 €
▪ Dépenses d'investissement	2 355 149,57 €
▪ Recettes d'investissement	2 170 554, 90 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	804 104,67 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions puis cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2013.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2013.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2013 tel que présenté.

5.2. Budget principal : compte de gestion du receveur

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2013.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2013.

5.3. Budget principal : affectation du résultat

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 2 914 339,46 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de solder le besoin de financement 2013, et d'inscrire le solde soit 523 102,18 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au titre du budget primitif 2014.

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'Investissement, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013.

5.4. Clé de répartition

Le Président donne lecture à l'Assemblée des chiffres de la clé de répartition des charges de fonctionnement de la CCSOA et propose à l'Assemblée de se prononcer sur la participation des budgets annexes et des sections au budget principal, telle que le prévoit la clé de répartition des charges et souligne qu'aucune évolution de cette clé de répartition n'est à noter par rapport à 2013.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à procéder aux mouvements de crédits portant sur les participations entre budgets en fin d'exercice.

5.5. Budget principal : budget primitif 2014

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement	8 204 576,10 €
- Section d'investissement	12 155 294,41 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2014 au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget principal 2013 tel que présenté.

5.6. Tarification du service de portage de repas à domicile.

Le Président informe l'Assemblée d'une évolution du prix d'acquisition des repas du service de portage de repas à domicile, que cette augmentation se trouve liée à une actualisation du tarif d'acquisition des denrées,

lequel n'a pas évolué depuis octobre 2011. Cette actualisation se trouve être de 0,40 € portant le prix d'acquisition du repas à 4,60 € et propose de répercuter cette hausse sur le prix de vente des repas aux particuliers, le portant ainsi à 6,90 € (6,50 € précédemment) et ce à compter du 1^{er} mars 2014.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe à compter du 1^{er} mars 2014, le tarif du service de portage de repas à domicile à 6.90 €.

6. DIRECTION

6.1. Modification du régime indemnitaire

Le Président propose à l'Assemblée de fixer le régime indemnitaire afférent aux différents cadres d'emploi comme suit :

- *Infirmier en soins généraux*
 - Institution d'une « prime spécifique » de service pour un montant mensuel forfaitaire de 90€.
 - Institution d'une « prime de service » ; cette prime est calculée sur la base de 7,50% du traitement brut mensuel, modulée d'un coefficient de 0,91%.
 - Indemnité de « sujétion spéciale » ; cette indemnité est égale au 13/1900^e du traitement brut annuel.
- *Rédacteur : bénéficie du régime indemnitaire lié à la filière administrative soit :*
 - Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)
 - Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
 - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
- *Conseillers sociaux-éducatifs*
 - Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)
 - Indemnité Forfaitaire représentative de sujétion et de travaux supplémentaires
- *Assistant socio-éducatif*
 - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)
 - Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)
 - Indemnité Forfaitaire représentative de sujétion et de travaux supplémentaires
- *Emplois de direction*
 - Indemnité forfaitaire pour frais de représentation.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire tel que repris ci-dessus et invite son Président à signer tous actes se rapportant à cette décision.

6.2. Modification du tableau indicatif des emplois.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du tableau indicatif des emplois suivants :

- Mobilité : augmentation de la durée mensuelle de travail de 3 agents, passage de 115 heures à 125 heures mensuelles et augmentation de la durée mensuelle de travail d'un agent, passage de 125 heures à 151 heures mensuelles (TC).
- Direction : création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste de chargé de mission.
- Petite Enfance, enfance / jeunesse : création d'un emploi de coordinateur jeunesse relevant du cadre d'emploi des conseillers sociaux-éducatifs.
- SAVD : suppression d'un emploi de technicien relevant de la filière médico-social et création d'un emploi d'assistant socio-éducatif.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau indicatif des emplois tel que repris ci-dessus et invite son Président à signer tous actes se rapportant à ces décisions.

7. Voirie

7.1. Fonds de concours

Le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L5214-16-V du CGCT, elle doit se prononcer sur le fonds de concours à solliciter auprès de la commune de Laleu pour laquelle la CCSOA réalise des travaux de bordurage. Le fonds de concours, versé par la commune, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- travaux de bordurage rue de Belloy, montant estimatif avant travaux : 3 200 € HT, montant estimatif du fonds de concours : 1 600 € HT. Ce montant sera réajusté du coût réel des travaux après réalisation.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le montant des fonds de concours ci-dessus et autorise son Président à assurer le recouvrement des sommes ci-dessus.

8. SPANC

8.1. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Le Président propose à l'Assemblée de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en place d'ateliers sur le thème du jardinage en association avec l'Atelier du MOUV', dans le cadre de l'animation du plan d'action des bassins d'alimentation des captages de Guibermesnil et Tronchoy.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et signer tout document se rapportant à cette décision.

9. PETITE ENFANCE

9.1. Règlement intérieur de la crèche

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du règlement intérieur de la crèche. Celui-ci a été adapté pour tenir compte de l'évolution de la réglementation.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité après en avoir délibéré, modifie le règlement de la crèche et invite son Président à signer le dit règlement.

9.2. Demande de subvention Halte-Garderie Itinérante

Le Président informe l'Assemblée qu'il est prévu dans le cadre du fonctionnement de la halte-garderie itinérante d'assurer la fourniture des repas du midi afin de pérenniser, voire d'augmenter la fréquentation de cette structure. Dans ce cadre, il souligne que la Caisse d'Allocations Familiales est susceptible de financer l'acquisition de matériel dont le coût s'élève à 665,85 € HT et propose de solliciter auprès de la CAF une subvention de 60% du montant de la dépense.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité après en avoir délibéré, autorise son Président à solliciter une subvention auprès de la Caf et signer tout document se rapportant à cette décision.

10. EQUIPEMENT AQUATIQUE

10.1. Demandes de subvention

Le Président invite l'Assemblée à l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), du 1% paysage institué dans le cadre du passage de l'autoroute A29, de

l'ADEME, de l'Europe, des fonds parlementaires, les subventions nécessaires à la réalisation du futur équipement aquatique.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise son Président à solliciter les subventions ci-dessus et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

10.2. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Le Président informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres réunie ce 24 février a émis un avis favorable à l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'équipement aquatique. Le montant de cet avenant étant supérieur à 5% du marché de base, il convient de recueillir l'avis du Conseil Communautaire.

Il rappelle que le montant du marché initial s'élevait à 1 129 295,51 € HT et qu'un avenant n° 2 a été passé en date du 17-04-2013 pour 75 348 €. Un avenant n° 3 en date du 12-11-2013 a été validé pour 44 257,20 €.

A l'issue de ces avenants, le montant de la rémunération du Cabinet d'Architecture s'élevait à 1 248 900,71 € HT, l'avenant n°4 proposé ce jour intègre une rémunération de 25 740 € pour la rehausse du bâtiment, une moins-value de 7 408,20 € pour les études d'assainissement et raccordement, une rémunération de 44 460 € pour le traitement de l'eau à l'ozone, une rémunération de 11 428,14 € pour un forfait de rémunération au titre de l'éclairage LED (option) une rémunération de 4 564,41 € au titre du SPLASH PAD (option) et une rémunération forfaitaire de 42 000 € pour le transfert du bâtiment soit un avenant n° 4 de 120 784,35 €.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 1 369 685,06 € HT.

Francis Delcourt, commune de Beaucamps-le-Jeune demande à combien va s'élever le déficit annuel du futur équipement.

Le Président répond qu'actuellement il est déjà de l'ordre de 150 000 € et qu'on peut donc l'estimer à 250 000/300 000 €.

N'ayant plus de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 53 voix POUR et 6 voix CONTRE (M. Trabouillet + pouvoir de M. Mille, Mme Delaire + pouvoir de Mme Leclercq, M. Brosniowski et M. Géraux) valide l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre du futur équipement aquatique.

11. CULTURE

11.1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre du cinéma le Trianon

Le Président informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres réunie ce 24 février a émis un avis favorable à l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du cinéma « Le Trianon ». Le montant de cet avenant étant supérieur à 5% du marché de base, il convient de recueillir l'avis du Conseil Communautaire.

Il souligne que suite à une erreur matérielle un nouveau document a été distribué en début de séance, qu'il convient de le substituer à celui intégrant la note de synthèse. Cet avenant comporte un forfait de rémunération du bureau d'études « Structures » pour 6 762 €, un forfait de rémunération pour le bureau d'étude « Fluide » pour 2 197,66 € et un forfait de rémunération pour l'OPC pour 18 000 €, soit un montant total de l'avenant de 26 959,66 € portant le montant des honoraires à 119 863,66 €.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre du cinéma le Trianon et autorise son Président à signer tous documents à intervenir.

12. QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

12.1. Equipement aquatique : création d'une AP/CP

Le Président propose à l'Assemblée de créer une autorisation de programme et crédit de paiement dans le budget principal de la CCSOA portant sur les travaux de construction du nouvel équipement aquatique.

N ° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire	Révision de l'exercice 2014	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2014)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01-01-2014)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Restes à financer de l'exercice 2015	Restes à financer (exercices au-delà de 2015)
Equipement Aquatique	10 771 000 €		10 771 000 €	0,00	1 500 000 €	6 000 000 €	3 271 000 €

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise son Président à créer une autorisation de programme et de crédits de paiement pour les travaux de construction du nouvel équipement aquatique.

12.2 O.P.A.H – demande de prolongation de délai et de financement.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à solliciter auprès de l'ANAH une prorogation de l'OPAH pour deux années supplémentaires et de solliciter les financements nécessaires auprès de l'ANAH, du Conseil Général et du Conseil Régional.

12.2. Tour Cycliste de la Somme – Subvention à Promotion Sport Picardie.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise son Président à verser une subvention de 2 000 € à Promotion Sport Picardie pour le Tour Cycliste de la Somme s'étant déroulé en septembre 2013.

13. SUBVENTIONS

13.1. Subventions attribuées

La séance ouverte, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution de subvention accordée par le bureau communautaire :

- 2 000 € à l'Association « Atout Lire » pour les 5èmes rencontres autour du livre s'étant déroulées du 11 au 17 novembre 2013 à la salle des fêtes et à la bibliothèque d'Airaines.
- 200 € à l'Association Plaisir de Lire au titre de son concours 2014 « Sa majesté l'Arbre ».
- 2 000 € à la commune de Beaucamps-le-Vieux pour la fête de la chaise et du meuble s'étant déroulée en 2013.

13.2. OPAH : subventions attribuées

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations suivantes : attribution de subventions pour un montant total de 92 178 € dans le cadre de l'OPAH répartis sur 23 foyers (Caulières, Quesnoy-sur-Airaines, Dromesnil (2), Beaucamps-le-Vieux (2), Riencourt, Molliens-Dreuil, Fourcigny, Thieulloy-l'Abbaye (3), Montagne-Fayel, Equennes-Eramecourt (2), Poix-de-Picardie, Hornoy-le-Bourg (3), Morvillers-Saint-Saturnin, Neuville-Coppegueule, Marlers, Liomer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance. Danièle Hénon, maire de la commune de Croixrault, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance,

Francis DELCOURT



Le Président,

Alain DESFOSSES

